

Compte rendu de la séance du 19 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 19 janvier, dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRÉCIN, Maire.

Etaient présents : Mmes ACHABOUB S., CANU-BERLEMONT A., HUARD A., SIDLER K., Mrs BEAUGEARD M., BESNARD J., BRECIN J-Y., BRUNET G., CHESNEL G., DELAHAYE L., ENOUF Y., HERBINIERE N., LALLEMAND P., MERCIER P., VILLIERE N.

Etaient absents : Mme ANFRAY V., LE FAUCHEUR G., LEPOLARD S., MARIE E., Mrs BAZEAU G., BAZIN J-L., FRANCOISE A., LANDEAU T.

Etaient excusés : Mmes DOUCHIN M., HENTRY M., Mr GOULEY F.

Etaient représentées :

GOULEY F. (présent en séance à partir de 21h30) pouvoir donné à HERBINIERE N.

DOUCHIN M. pouvoir donné à BESNARD J.

HENTRY M., pouvoir donné à ENOUF Y.

Secrétaire de séance : Yanick ENOUF

Délibération : 2018/001 – BOIS A VENDRE DE LA COMMUNE DE JURQUES

Monsieur le Maire informe que la commune déléguée de Jurques dispose de 5 stères de bois coupés. Il propose comme les années passées de le mettre en vente uniquement aux habitants de la commune (Jurques + Le Mesnil-Auzouf).

Le Maire explique qu'habituellement un prix de réserve est émis par le Conseil Municipal (40 € le stère en 2016 et 35 € le stère en 2017) et que l'offre est acquise par les personnes les mieux disantes et qui respectent ce prix de réserve.

Les offres doivent être déposées sous pli dans l'une des mairies. Lors d'une prochaine réunion de conseil les plis seront ouverts et le bois attribué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

- Mettre en vente les 5 stères de bois
- Les offres devront être déposées en Mairie sous enveloppe pour fin mars
- Le prix de réserve est fixé à 35 € le stère.
- Réserver cette vente aux habitants de la commune de Dialan-sur-Chaîne.

Pour : 15+3

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2018/002 – Raccordement assainissement de l'ancienne boulangerie de Jurques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection du pluvial situé devant la boulangerie ont été effectués en décembre par l'entreprise d'Alain DUVAL pour un montant de 3 062.44 €. Ces travaux vont permettre notamment de réduire les eaux de pluie parasites qui viennent jusqu'à la station.

Les propriétaires de l'ancienne boulangerie (un seul logement à l'origine déjà raccordé à l'assainissement) ont effectué des travaux afin d'y créer 3 logements en plus du local commercial. Ils ont par ailleurs mis aux normes l'ensemble du bâtiment pour séparer les eaux usées et pluviales.

La question de la soumission à la taxe de raccordement au nouveau propriétaire se pose. Doit-on lui appliquer une ou plusieurs nouvelles taxes de raccordement (celle-ci s'élevait en 2017 à 1 500 €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :
De ne pas appliquer de nouvelle taxe de raccordement à cette restauration.

Pour : 15+3

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2018/003 : création de poste temporaire dans le cadre du congé maternité de Mme Solier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Aurélie SOLIER partira en congé maternité du 18 mars au 15 septembre prochain.

Monsieur le Maire rappelle qu'Aurélie occupe un poste à 35 h incluant 10h de présence postale (temps d'ouverture uniquement), 1h30 de TAPS et le reste du temps en secrétariat de mairie.

Après en avoir discuté avec Madame CHAPRON, il se trouve qu'elle peut effectuer le temps d'ouverture postale (10 h) en plus de son temps de présence actuel de 12 heures.

Monsieur le Maire propose donc de créer un poste temporaire de 17h30 heures hebdomadaires. La personne qui occupera ce poste devra effectuer les TAPS en plus du secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à créer un poste d'agent contractuel d'adjoint administratif principal de 2ème classe à mi-temps (17,5/35^e), pour la période du 1^{er} mars au 15 octobre, afin de remplacer Aurélie SOLIER pendant son congé maternité et ses congés annuels sur les mêmes indices de rémunération que l'agent titulaire
- à co-signer avec Mme Sandrine CHAPRON un contrat de 10 heures complémentaires pour la période d'absence d'Aurélie SOLIER afin d'assurer l'ouverture de l'agence postale.

Pour : 15+3

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2018/004 : cantine Aunay-sur-Odon

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de M. Kodad domicilié à Le Mesnil-Auzouf. M. Kodad et Mme HEREL ont une petite fille qui a eu une dérogation pour intégrer l'école maternelle d'Aunay-sur-Odon à la rentrée dernière étant donné qu'il n'y avait pas de solution concernant les transports scolaires entre Le Mesnil-Auzouf et St Georges d'Aunay.

Lors de la séance du 17 novembre le Conseil Municipal avait décidé de prendre en charge 1.08 € sur le coût de repas des enfants scolarisés à Aunay pour la période du 1^{er} janvier au 07 juillet 2018 afin de limiter la répercussion de la hausse du coût des repas qui est de 2.08 € depuis le début de cette année.

M. Kodad et Mme Hérel demandent si cette participation financière peut être pérennisée pour les années où son enfant est scolarisée à Aunay-sur-Odon (petite section et moyenne section).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce point, sachant que d'autres parents pourraient aussi bénéficier d'une telle mesure (3 enfants de Le Mesnil Auzouf sont en maternelle à Aunay et 1 de Jurques en CLIS).

Si une suite favorable est donnée à cette demande et afin d'éviter la globalisation des participations par le syndicat scolaire, il est proposé qu'à compter du 1^{er} septembre, la participation soit versée directement aux familles par trimestre sur présentation des factures acquittées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Considérant que les familles de maternelle de Le Mesnil Auzouf n'ont pas de transport vers St Georges d'Aunay et que l'accueil en CLIS n'est assuré qu'à Aunay sur Odon
- décide, d'accepter le maintien de la participation de 1,08€ par repas pour les enfants de Le Mesnil Auzouf scolarisés à Aunay sur Odon en petite et moyenne section de maternelle ainsi que pour les enfants de Dialan inscrits en CLIS. En revanche aucune participation ne sera maintenue pour les enfants de grande section et de primaire.
- à compter du 1^{er} septembre, la participation sera versée directement aux familles par trimestre sur présentation des factures acquittées

Pour : 15+3

Contre :

Abstention :

Questions et informations diverses

- Point sur l'urbanisme : premières propositions de zones d'extension
 - les observations sur les propositions de zones d'extension ont été transmises à la CdC
 - une réunion de restitution sera organisée par secteur avec les maires et adjoints disponibles le 24 janvier 2018 à St Georges d'Aunay
 - deux réunions publiques sont prévues les 24 janvier à Caumont l'Eventé et 7 février à Aunay sur odon
- Organisation du temps de travail des agents en lien avec les modifications des rythmes scolaires
 - La concertation engagée avec les intéressées et l'école devrait permettre de prendre en compte la demande d'amélioration de la surveillance le midi et de répartir la réduction des heures entre les agents pour en limiter l'impact.
- Premiers éléments budgétaires (CA 2017 et perspectives 2018)
Les éléments du compte administratif sont présentés : le bilan de l'année 2017 présentera un solde légèrement positif tout en ayant financé les investissements suivants :
 - RAR (*achat matériaux + cloches*)
 - 3 parkings à Mesnil
 - Fenêtres salle Mesnil
 - Bardage salle Mesnil
 - Travaux intérieur salle Mesnil
 - Parking école Jurques + descente & clôtures
 - Electricité logement école Jurques
 - Gouttières salle des fêtes / Mairie Jurques
 - Matériaux sol pour jeux Mesnil

Pour 2018 les projets d'investissements suivants sont évoqués ; leur faisabilité sera à préciser au budget :

- Assainissement Mairie annexe
- MO / Eglise Mesnil
- Travaux intérieur salle (en fonctionnement ?)
- Appartement Mairie annexe (en fonctionnement)
- Jeux parking école Jurques + sol
- Abri parking Jurques
- Plans / Maîtrise d'œuvre lotissement Jurques
- Plans / Maîtrise d'œuvre extension école
- Changement radiateurs Mairie
- Changement radiateurs presbytère Mesnil (en fonctionnement)
- Réfection toiture préau école Jurques
- Changement porte nord de l'école + 2 portes vers les préaux
- Changement fenêtre ouest du préau école
- Travaux chemin des Crières à Jurques
- Aménagement du chemin des Longs Champs (en fonctionnement)
- Eclairage école par LED
- Etude projet éclairage public en LED

- Vœux 2018 le 24 février 2018, 15h
- Bulletin municipal : la commission va devoir organiser une réunion de calage pour en fixer le contenu envisagé

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées (proposition d'un calendrier pour l'année):

- Les 2^e vendredi de chaque mois 19h30
- si ce jour est férié ou dans un pont la réunion sera décalée d'une semaine
- des réunions supplémentaires pourront être organisées (notamment pour le budget)

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.

Certifié conforme aux registres des délibérations
A Dialan-sur-Chaîne, le 29 janvier 2018
Le Maire, Jean-Yves BRÉCIN

